

## Résolution de la Commission Exécutive Fédérale de la FNEC FP-FO des 21 et 22 janvier 2025

Sur le plan international, l'accord de cessez-le-feu à Gaza, très précaire, est un soulagement dans une situation où de nombreuses institutions internationales ont dénoncé le génocide perpétré par l'Etat israélien. Selon une récente étude de la revue scientifique The Lancet, le nombre de victimes directes à Gaza s'élèverait à plus de 70 000. Cet accord ne signe pas pour autant la fin de l'oppression du peuple palestinien. La CEF appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le feu définitif, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine. La CEF appelle à poursuivre les prises de position et la signature de l'appel de médecins pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya. Ce directeur de l'hôpital Kamal Adwan, détruit par l'armée de Netanyahu, a été arrêté et est depuis soumis à la torture dans les geôles israéliennes. La guerre se poursuit également en Ukraine alors que les désertions parmi les soldats russes et ukrainiens se font de plus en plus nombreuses pour finir avec une guerre qui n'est pas la leur. Elle menace de s'amplifier. La CEF refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent et de l'arrêt des livraisons d'armes.

Nos camarades des territoires d'Outre-Mer dénoncent le mépris dont ils font l'objet, la vie trop chère plaçant les populations dans une situation de grande précarité. La CEF exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de négociations sur les revendications.

Le président Macron n'en finit pas de mépriser la démocratie la plus élémentaire, pour se maintenir, lui et sa politique rejetée et sanctionnée par l'immense majorité. Il est d'abord allé chercher M. Barnier pour maintenir la contre-réforme des retraites et engager une cure d'austérité sans précédent. Il a échoué, son gouvernement censuré est tombé avec son projet de budget. Il décide ensuite de nommer M. Bayrou, son complice de tous les mauvais coups.

Dans son discours de politique générale, François Bayrou a annoncé la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron.

Il a annoncé qu'il chargerait les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pendant 3 mois pour trouver des « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. La CEF considère que les salariés n'ont rien à gagner et ont tout à y perdre : il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). Pour la CEF, FO n'a pas sa place dans le « conclave » de Bayrou et doit le quitter au plus vite. La CEF réaffirme, conformément aux résolutions des congrès confédéraux et des instances confédérales, son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code

des Pensions Civiles et Militaires. La CEF revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein sans décote après 37,5 annuités.

Mais Bayrou cherche à nous enfumer également sur l'École, sa « priorité ». Pour justifier les suppressions de postes, il explique : « on n'arrive pas à recruter » ! De qui se moque-t-il ? N'est-ce pas largement dû au gel du point d'indice décidé par Macron et aux contre-réformes successives ? Et bien évidemment, aucune remise en cause des mesures rejetées et qui continuent à s'appliquer : Parcoursup, Mon Master, « choc des savoirs », réforme de la voie professionnelle, SNU, acte 2 de l'École inclusive...

Pour ce gouvernement, qui s'apprête à faire voter un budget d'austérité pire que celui de Barnier (50 milliards d'euros de coupes), il s'agit bien d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de l'action commune et de la grève pour gagner.

La CEF appelle à la tenue d'assemblées générales partout pour en discuter afin d'établir les revendications et de décider des moyens efficaces de les faire aboutir, y compris dans l'action commune. La CEF soutient tous les syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications, en toute indépendance, et appelle à se saisir des mobilisations à même de les faire aboutir.

## **I. Pour la satisfaction des revendications des personnels de Mayotte**

L'ampleur de la catastrophe qui a frappé le 101<sup>ème</sup> département, le plus pauvre de France avec 77 % des 320 000 habitants vivant sous le seuil de pauvreté et un tiers d'entre eux habitant des bidonvilles, est pour une large part la conséquence de la « *faillite généralisée des administrations publiques, notamment de l'État* », révélées par un rapport rédigé en janvier 2022 par l'inspection générale de six ministères (Intérieur, Justice, Affaires sociales, Finances, Éducation nationale et Affaires étrangères). Il aura fallu un deuxième cyclone et de nouveaux dégâts pour que la décision soit prise de reporter la rentrée. Les personnels sont excédés. Un préavis de grève a été déposé par une large intersyndicale et les personnels se saisissent de la grève avec FO. La CEF soutient tous les personnels en grève.

Pour la CEF, l'Etat, responsable de la situation à Mayotte, doit donc maintenant répondre aux revendications légitimes des personnels :

- Hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie
- 2000 € pour tous, quel que soit l'indice, tout de suite
- Instauration de l'ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté) dans l'ensemble du département et accélération de carrière pour l'ensemble des personnels
- Extension de la reconnaissance REP+ à toutes les écoles et tous les établissements du département, y compris les lycées
- Plan massif de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Prime d'aide logement pour tous les personnels et révision à la hausse de cette indemnité

- Revalorisation de la carrière des anciens agents de l'ex IERM, avec prise en compte de l'AGS
- Création d'une indemnité spécifique d'éloignement renforcée (ISE Mayotte), modulée en fonction de la durée d'exercice sur le territoire, pour encourager la stabilité et la continuité pédagogique.

## **II. A bas le budget d'austérité ! Ouverture de tous les postes nécessaires, annulation des fermetures, recrutement de personnels sous statut !**

Comme le ministre Attal avait sorti l'année dernière de son chapeau l'annulation des 2440 suppressions de postes d'enseignants sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait que l'on applaudisse à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants. Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ont été baissés et qui ne seront pas augmentés pour prendre en compte cette annulation. Comme l'an dernier, ce sont encore des postes supprimés dans le premier degré et dans le second degré, encore des postes spoliés pour la réforme du « choc des savoirs », au détriment des disciplines. Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée : moins 470 postes dans le premier degré, alors que la situation dans les écoles explose, création de seulement 324 postes dans le 2d degré et 170 postes de CPE, quand 542 postes sont déjà fléchés pour poursuivre en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> le « Choc des savoirs », aucune création de postes pour les personnels administratifs, infirmiers, médicaux, sociaux, et d'encadrement qui sont en nombre notoirement insuffisant !

La ministre Borne annonce aussi la création de 2 000 postes d'AESH, qui était déjà prévue par le gouvernement Barnier. Mais comme les gouvernements successifs refusent toujours de leur accorder un statut, avec un vrai salaire, le ministère ne parviendra pas à les recruter. Déjà, de son propre aveu, tous les postes ne sont pas pourvus.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le gel du plafond d'emploi des CROUS dégrade considérablement le service rendu et les conditions de travail alors que la fréquentation explose ; 8 universités sur 10 ont déjà des budgets en déficit : en conséquence des universités ne prévoient aucun recrutement de titulaire, beaucoup se séparent des agents en CDD ou autres contrats précaires, coupent dans les heures prévues dans les maquettes de diplômes, augmentent les seuils de créations de groupes ou d'options, diminuent les paiements d'heures complémentaires, ajournent les augmentations de primes annoncées... Et il est maintenant annoncé de nouvelles coupes à hauteur de 630 millions d'euros (soit 1,5 milliards d'euros en deux ans !). Dans la recherche, le ministère subordonne la délivrance des dotations budgétaires à l'obtention de financements de l'UE et le CNRS annonce la mise en place du programme de « Key-Labs », qui réserverait la très grande majorité des crédits de recherche à une petite minorité de laboratoires et mettrait au pain sec l'ensemble des autres.

La CEF réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; dotations budgétaires pérennes et récurrentes pour tous les laboratoires de recherche.

La CEF revendique un recrutement en masse de personnels dans tous les corps, en urgence, dans le cadre du Statut, alors que la situation du remplacement est d'ores et déjà catastrophique dans plusieurs départements ou académies où les listes complémentaires sont épuisées ou inexistantes. La CEF appelle les personnels à se réunir, à établir leurs besoins en postes, en heures et à discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications !

### **III. A bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !**

Le ministre Marcangeli a confirmé la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Cela constitue, compte tenu de l'inflation qui se poursuit, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000.

La CEF refusera toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». Elle revendique l'abandon du Pacte et exige une revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie.

L'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires a été annoncé. La CEF s'en félicite mais réaffirme son exigence d'abandon de tous les jours de carence. De plus, le Sénat a voté la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. La CEF ne l'accepte pas et exige l'abandon de cette mesure. Rappelons que les économies réalisées avec les 2 jours de carence supplémentaires s'élevaient à 290 millions tandis que le passage à 90 % permet une économie de près d'un milliard. La CEF invite ses structures à se ressaisir de tous les supports « mesures Kasbarian » ainsi que du simulateur.

De même, le gouvernement indique vouloir mettre en place une nouvelle journée dite de solidarité, en réalité de travail gratuit. La CEF le refuse.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Abandon de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

### **IV. Défense du Statut, défense de l'École !**

La ministre Borne s'inscrit dans la continuité des contre-réformes des gouvernements précédents. Tout est maintenu : Parcoursup, « choc des savoirs », réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'École inclusive...

Les groupes de besoins du « choc des savoirs » sont maintenus en 6ème et 5ème. En 4ème et 3ème, 542 postes seront utilisés pour « construire des dispositifs d'approfondissement », établissement par établissement dans un cadre totalement territorialisé.

Le brevet des collèges ne sera pas obligatoire pour passer en seconde mais la ministre indique que son niveau d'exigence sera renforcé avec notamment la suppression de la pondération académique. Les classes de prépa seconde seront maintenues à titre expérimental.

La CEF revendique l'abandon immédiat des classes de prépa-seconde et réaffirme son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures, ainsi que le rétablissement de l'ensemble des moyens.

La ministre Borne déclare également vouloir réduire les vacances scolaires. La CEF le refuse.

La CEF affirme son opposition au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN et revendique le maintien des statuts spécifiques à chacun de ses corps et demande les créations de postes nécessaires et la revalorisation indiciaire de ses corps.

Jeudi 16 janvier, le Sénat a porté un coup supplémentaire au service national universel (SNU), dispositif de militarisation de la jeunesse dès le lycée voulu par le président Macron depuis 2017 et entré en vigueur en 2019. Il a décidé de rediriger 80 millions d'euros de financement sur les 100 millions prévus pour l'année 2025 vers le budget des Sports. Mais le gouvernement n'a pas dit son dernier mot, puisque la ministre des Sports et de la Jeunesse, Marie Barsacq, tente de sauver coûte que coûte le projet.

Les personnels Jeunesse et Sports et leurs missions ont été sacrifiés pour imposer le SNU. La CEF réaffirme sa revendication de rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice. La CEF réaffirme que la place des jeunes est à l'École, pour accéder à l'instruction et à des qualifications et non dans des lieux d'embrigadement dans la logique de préparation à la guerre. La CEF continue à exiger l'abrogation pure et simple du SNU et l'abandon des « classes défense » et des « classes engagées ».

La CEF réaffirme sa revendication de retrait de la réforme de la voie professionnelle en particulier celle de la classe de terminale BAC PRO, responsable d'un véritable tri social et de la suppression de 170 heures de cours sur 3 ans.

La CEF réaffirme sa revendication d'abrogation de la LTFP et de retrait de toutes les LDG. La CEF dénonce avec force les nouvelles LDG dites « Stratégiques ». Qualifiées de nouvelles feuilles de route RH des académies, ces LDGS consacrent le démantèlement de l'Education nationale et préparent la fin du Statut.

Pour la CEF, ces LDGS préparent la généralisation du plan « Marseille en grand » à l'ensemble des départements et académies en consacrant partout « *l'adaptation des politiques nationales aux réalités locales* ».

Le ministère demande aux organisations syndicales de s'inscrire pleinement dans la mise en œuvre de ces LDGS. La CEF invite ses structures à ne pas se laisser piéger par le « dialogue social » et à poursuivre l'action syndicale sur le terrain auprès des personnels.

La mise en place de la complémentaire obligatoire (PSC) aux MEN, MESR et MJSOP a été repoussée à minima à début 2026. La CEF constate que dans d'autres ministères, ce sont des assureurs privés qui

ont été choisis. La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé.

La ministre Borne a réaffirmé qu'il fallait « repenser notre modèle pour une Ecole plus inclusive ». Elle indique vouloir renforcer le déploiement des PAS dans lesquels « les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux apporteront leur expertise. »

La CEF réaffirme son exigence d'abandon des PIAL et des PAS. Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) aggravent la logique des PIAL. 100 postes seraient prévus pour les PAS.

La CEF réaffirme son refus de l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux alors qu'au moins 24 000 élèves ne sont pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places.

La CEF invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, en utilisant le 4 pages « *Inclusion scolaire : 20 ans après la loi Montchamp de 2005, où en sommes-nous ?* », en continuant de faire signer la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et FAGE-FO en défense de nos revendications, à réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

## **V. AFPA**

Aujourd'hui plus encore, l'AFPA, comme tous opérateurs de missions de service public est plongé dans l'incertitude relative aux indécisions des gouvernements successifs et le Projet de Loi de Finance 2025.

Cependant, comme ce Projet en cours de discussion est le même que celui présenté par le précédent gouvernement, la réduction de 3 milliards d'euros sur l'attribution budgétaire du Ministère du travail impliquera obligatoirement des réductions des financements des missions de service public de l'AFPA. A cela s'ajoute l'injonction de réduction de près de 500 Emploi Temps Plein CDI pour l'AFPA en 2025 !

Comme cela ne suffisait pas, la Direction Générale de l'AFPA vient d'imposer un nouveau plan de transformation, hélas digne héritier des trois précédents plans qui ont eu pour résultat le Plan de Sauvegarde des Emplois de 2019-2020.

Ce plan de transformation base sa légitimité sur la nécessité de s'adapter au plein emploi, à la réindustrialisation de la France et la création des emplois induits, à la transition écologique et ses nouveaux métiers « émergents » dans l'éolien et l'hydrogène.

Cela pourrait être entendu si ces trois arguments n'avaient pas fait l'objet de constat d'échec largement débattu lors des débats parlementaires, sans parler des annonces de réduction d'emplois des différents syndicats patronaux, estimés à près de 300 000 à ce jour !

De plus, ce plan implique que tous les salariés de l'AFPA devront se plier à une « poly-compétences », obligeant ainsi chacun d'eux à assurer plusieurs activités professionnelles ne correspondant pas à celles qui ont prévalu à leur embauche. Pour rappel, c'est ce qui a été imposé par exemple chez France Télécom, devenu tristement célèbre quant aux conséquences mortifères subies par les salariés !

Devant une telle ineptie, la FNEC FP-FO tient à réaffirmer que l'AFPA doit rester l'Opérateur de Formation Professionnelle du Service Public de l'Emploi. Elle revendique à ce titre le retour au

financement par l'Etat des activités de formation qualifiante des salariés en reconversion et d'accompagnement des citoyens en difficulté d'accès à l'emploi.

## **VI. Développement**

La CEF se félicite de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. Alors que se tiennent en ce moment de nombreuses assemblées générales de reprise des cartes, la CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en se déployant pour l'implantation et le développement du syndicalisme FO, fédéré et confédéré, notamment dans de nouveaux champs de syndicalisation. La CEF invite ses instances à se saisir de la circulaire trésorerie fédérale pour reverser et retourner le millésime 2024 d'ici le 31 mars 2025.

***Adoptée à l'unanimité***